

PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice	29	L'an deux mille vingt-trois , le mardi trois octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le mercredi 27 septembre 2023, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Châtel-Guyon, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Frédéric BONNICHON, Maire.
Nombre de conseillers présents	21	
Nombre des pouvoirs enregistrés	5	
Nombre de conseillers votants	26	

TABLEAU DES CONSEILLERS PRÉSENTS, REPRESENTÉS OU EXCUSÉS

NOM et Prénom	P	A	Pouvoir à
BONNICHON Frédéric	X		
FAURE-IMBERT Danielle	X		
CHAUVIN Lionel		X	D. FAURE-IMBERT
CACERES Marie	X		
VIDAL Thierry	X		
ABELARD Nathalie	X		
WATERLOT Philippe		X	R. GARCIA
MECKLER Emanuelle	X		
GARCIA Ramon	X		
CRETIN Chantal	X		
RAVEL Dominique	X		
PORTE Michèle	X		
ROUVIER-AMBLARD Marie	X		
DOLAT Gilles	X		
CREGUT Jacques	X		

NOM et Prénom	P	A	Pouvoir à
GUILLOT Brigitte	X		
CANET Antoine		X	E. MECKLER
DESPANQUE Brigitte		X	
MAUPIED Catherine	X		
BAYLE Bernard		X	
GAILLARD Jean-Luc	X		
MESSEANT Jean-François	X		
MELUT Valérie		X	T. VIDAL
DUARTE Marie-Christine	X		
BIONNIER Cédric	X		
VERMERSCH Vincent		X	
CROZY MACHEBOEUF Carole		X	
VINCENT Eric		X	T. TOUIJAR
TOUIJAR Tarek	X		

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE		
	Frédéric BONNICHON	COMPTE-RENDU A L'ASSEMBLEE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT DU 26 JUILLET AU 3 OCTOBRE 2023
	Frédéric BONNICHON	APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DE LA SEANCE DU 26 JUILLET 2023
NUMERO	RAPPORTEUR	OBJET DELIBERATION
ADMINISTRATION GENERALE		
1	Frédéric BONNICHON	ECHANGE PARCELLAIRES ENTRE LA VILLE ET LA COPROPRIETE DU GRAND HOTEL
2	Danielle FAURE-IMBERT	APPROBATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE ENTRE LA COMMUNE ET LA STE SCCV CHATEL GUYON LES GRAND THERMES – SALLE A MANGER DU GRAND HOTEL - ANNEXE
FINANCES		
3	Cédric BIONNIER	FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE DE LA RENOVATION DE BATIMENT PUBLIC – LA MOUNIAUDE
4	Cédric BIONNIER	FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE DE LA RENOVATION DE BATIMENT PUBLIC - LA POSTE
5	Cédric BIONNIER	FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE DE LA RENOVATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS – CITY STADE
6	Cédric BIONNIER	FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE DE LA RENOVATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS – CLUB HOUSE DE LA VOUEE
7	Cédric BIONNIER	FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE DE LA RENOVATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS – ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL DE LA VOUEE
8	Cédric BIONNIER	FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE DE TRAVAUX DE TRANSITION ENERGETIQUE – ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE DU GENERAL DE GAULLE
9	Cédric BIONNIER	BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°2

10	Cédric BIONNIER	ADMISSIONS EN NON-VALEURS DES CREANCES IRRECOUVRABLES – BUDGET THEATRE
11	Cédric BIONNIER	BUDGET THEATRE – DECISION MODIFICATIVE N°1
12	Cédric BIONNIER	ADMISSIONS EN NON-VALEURS DES CREANCES IRRECOUVRABLES – BUDGET COMMUNE
V I E D E L A C I T E		
13	Emmanuelle MECKLER	PROGRAMMATION THEATRE 2024 : AJOUT D'UN SPECTACLE « KOUTCHOU » POUR LES SCOLAIRES
C A D R E D E V I E		
14	Danielle FAURE-IMBERT	CONVENTION D'OCCUPATION DE TERRAINS COMMUNAUX POUR LES ACTIVITES DU CENTRE NATIONAL DES ETUDES SPECIALISEES EN OSTHEOPATHIE ANIMALE (CNESOA)
15	Jacques CREGUT	TERRITOIRE D'ENERGIE : CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LED
16	Dominique RAVEL	CESSION DE L'IMMEUBLE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE CADASTRE 103 AL 150 SIS 3 AVENUE ETIENNE CLEMENTEL
17	Dominique RAVEL	REGULARISATION D'UN ALIGNEMENT ET ACQUISITION DE PARCELLES SISES RUE DE LA PEREYRE
18	Gilles DOLAT	ELECTION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER POUR LA VILLE DE CHATEL-GUYON
19	Gilles DOLAT	APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2024 POUR LES FORÊTS RELEVANT DU REGIME FORESTIER
20	Nathalie ABELARD	APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES GROSLIERS
I N T E R C O M M U N A L I T E		
21	Frédéric BONNICHON	RIOM LIMAGNE ET VOLCANS - MODIFICATION N°1 DU PLUi
22	Frédéric BONNICHON	VENTE DE LA POSTE – ANNULE ET REMPLACE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30 et constate que le quorum est atteint.

ADMINISTRATION GENERALE

0. COMPTE-RENDU A L'ASSEMBLEE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU 26 JUILLET AU 03 OCTOBRE 2023

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Par délibération du 27 mai 2020, le Conseil Municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire. Le tableau ci-dessous récapitule les décisions prises en vertu de l'article 2122-22 du CGCT

N°	N° de décision et objet	MONTANT T.T.C. (le cas échéant)	MONTANT H.T. DES TRAVAUX (le cas échéant)
4	23D15-DECIS-017-ADMIN-01072023. PORTANT SUR LA SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL DEROGATOIRE AVEC L'APR SOUS LOCATION		
4	23D15-DECIS-018-ANIM.9.17032023.PORTANT SUR UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DE SPECTACLE AVEC LA COMPAGNIE LES BARBARIES	1 000	
4	23D15-DECIS-019-ANIM.13032023.PORTANT SUR UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DE SPECTACLE AVEC LA COMPAGNIE LES BARBARIES	1 000	
4	23D15-DECIS-020-ANIM.02072023.PORTANT SUR UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DE SPECTACLE AVEC LA COMPAGNIE DARUMA	2 500	
4	23D15-DECIS-021-ANIM.16072023.PORTANT SUR UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DE SPECTACLE AVEC LA COMPAGNIE MARZOUK MACHINE	3 200	
4	23D15-DECIS-022-ANIM.16072023.PORTANT SUR UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DE SPECTACLE AVEC LA COMPAGNIE 3 SECONDES	1 400	
4	23D15-DECIS-023-ANIM.16072023.PORTANT SUR UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DE SPECTACLE AVEC LA COMPAGNIE 3 SECONDES	1 400	
4	23D15-DECIS-024-ANIM.16072023.PORTANT SUR UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DE SPECTACLE AVEC LE PETIT THEATRE DAKOTE	2 321	
4	23D15-DECIS-025-ANIM.16072023.PORTANT SUR UN CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DE SPECTACLE AVEC LE CIRQUE OZIGNO	1 900	

Le conseil municipal prend acte de ces décisions.

0. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 JUILLET 2023

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Le conseil municipal valide le procès-verbal de la séance du 26 Juillet 2023

ADMINISTRATION GENERALE

1. ECHANGE PARCELLAIRES ENTRE LA VILLE ET LA COPROPRIETE DU GRAND HOTEL

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Monsieur le Maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'échange parcellaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2. APPROBATION DU BAIL EMPHYTHEOTIQUE ENTRE LA COMMUNE ET LA SCCV CHATEL-GUYON LES GRANDS THERMES – SALLE A MANGER DU GRAND HOTEL

Rapporteur : Danielle FAURE-IMBERT

Madame FAURE-IMBERT présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la convention de bail.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

3. FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE DE LA RENOVATION DE BATIMENT PUBLIC – LA MOUNIAUDE

Rapporteur : Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée demande le devenir de la chaudière gaz en lien avec cet espace. Il est répondu que le dispositif présenté vient en remplacement du système présent.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la mobilisation du fond de concours pour ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE DE LA RENOVATION DE BATIMENT PUBLIC - LA POSTE

Rapporteur : Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la mobilisation du fond de concours pour ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE DE LA RENOVATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS – CITY STADE

Rapporteur : Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la mobilisation du fond de concours pour ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE DE LA RENOVATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS – CLUB HOUSE DE LA VOUEE

Rapporteur : Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la mobilisation du fond de concours pour ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE DE LA RENOVATION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS – ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL DE LA VOUEE

Rapporteur : Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la mobilisation du fond de concours pour ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. FONDS DE CONCOURS CONSENTI PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RIOM LIMAGNE ET VOLCANS AU TITRE DE TRAVAUX DE TRANSITION ENERGETIQUE – ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Rapporteur : Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la mobilisation du fond de concours pour ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour donner suite à une demande de précision sur la mobilisation du bonus dans le cadre des dossiers présentés, la ville de Châtel-Guyon dispose, au titre de l'année 2023, d'un droit de tirage de 158 153 €, auquel s'ajoute un bonus énergétique de 12,8 %, portant ainsi l'enveloppe du Fonds de concours à 178 404 €.

9. BUDGET COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'ajustement du déroulé des prochaines délibérations afin d'en assurer la cohérence au regard des points liés au budget théâtre.

10. ADMISSIONS EN NON-VALEURS DES CREANCES IRRECouvrABLES – BUDGET THEATRE

Rapporteur : Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les admissions en non-valeurs au budget théâtre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

11. BUDGET THEATRE – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la décision modificative du budget théâtre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. ADMISSIONS EN NON-VALEURS DES CREANCES IRRECOURABLES – BUDGET COMMUNE

Rapporteur : Cédric BIONNIER

Monsieur BIONNIER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les admissions en non-valeurs au budget principal.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIE DE LA CITE

13. PROGRAMMATION THEATRE 2024 : AJOUT D'UN SPECTACLE « KOUTCHOU » POUR LES SCOLAIRES

Rapporteur : Emmanuelle MECKLER

Madame MECKLER présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la l'ajout d'un spectacle « Koutchou » pour les scolaires.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CADRE DE VIE

14. CONVENTION D'OCCUPATION DE TERRAINS COMMUNAUX POUR LES ACTIVITES DU CENTRE NATIONAL DES ETUDES SPECIALISEES EN OSTHEOPATHIE ANIMALE (CNESOA)

Rapporteur : Danielle FAURE-IMBERT

Madame FAURE IMBERT présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal demande si le site est concerné par la construction de bâtiments à l'avenir et si le porteur de projet conservera les deux sites (Pré aux lièvres et Manoir fleuri). Il est répondu que le site du pré aux lièvres doit permettre de développer une activité équestre avec des bâtiments en lien avec cette activité. Le développement du site du pré aux lièvres ne remet pas en cause l'activité situé au manoir fleuri, au contraire, il la complète.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la convention d'occupation des terrains du pré aux lièvres.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

15. TERRITOIRE D'ENERGIE : CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA REFECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC EN LED

Rapporteur : Jacques CREGUT

Monsieur CREGUT présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la convention de financement en modifiant le taux de participation du territoire d'énergie 63 à 20% compte tenu de l'obligation pour le maître d'ouvrage d'inscrire 20% de participation pour pouvoir mobiliser le fond vert.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

16. CESSION DE L'IMMEUBLE DE L'ANCIENNE GENDARMERIE CADASTRE 103 AL 150 SIS 3 AVENUE ETIENNE CLEMENTEL

Rapporteur : Dominique RAVEL

Monsieur RAVEL présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal demande si d'autres offres ont été réceptionnées et si une proposition de relocalisation sera faite auprès des occupants actuels (notamment Banque alimentaire). Il est répondu qu'effectivement une offre privée a été formulée mais qu'elle ne s'inscrivait pas dans l'objectif de production de logements sociaux. Concernant la relocalisation des associations hébergées à l'ancienne gendarmerie, les conditions d'accueil des associations sont actuellement traitées par les services et un nouveau lieu a d'ores et déjà été trouvé pour la banque alimentaire.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la cession de l'ancienne gendarmerie.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

17. REGULARISATION D'UN ALIGNEMENT ET ACQUISITION DE PARCELLES SISES RUE DE LA PEREYRE

Rapporteur : Dominique RAVEL

Monsieur RAVEL présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la régularisation de l'alignement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

18. ELECTION ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER POUR LA VILLE DE CHATEL-GUYON

Rapporteur : Gilles DOLAT

Monsieur DOLAT présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la désignation de Monsieur Gilles DOLAT comme représentant au sein de la commission intercommunale d'aménagement foncier.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

19. APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2024 POUR LES FORÊTS RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Rapporteur : Gilles DOLAT

Monsieur DOLAT présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'assiette des coupes 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

20. APPROBATION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES GROSLIERS

Rapporteur : Nathalie ABELARD

Madame ABELARD présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal demande à ce que la remarque formulée lors de l'enquête publique soit à nouveau mise en exergue dans le cadre de cette délibération. La remarque porte sur l'inadéquation du zonage d'assainissement et du document d'urbanisme en vigueur.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le zonage d'assainissement des Grosliers en intégrant la réserve émise lors de l'enquête publique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

21. RIOM LIMAGNE ET VOLCANS - MODIFICATION N°1 DU PLUi

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Monsieur le maire présente les éléments relatifs à la délibération.

L'assemblée du conseil municipal demande à ce que le point proposé dans la délibération et relatif à la rue des Roches soit retiré compte tenu que ce dossier nécessite encore des discussions sur la composition urbaine de ce secteur.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver la modification N°1 du PLUi en intégrant la demande de l'assemblée de retirer le point sur l'orientation d'aménagement et de programmation « CHAT 14 ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

22. ANNULE ET REMPLACE – VENTE DE LA POSTE

Rapporteur : Frédéric BONNICHON

Monsieur le maire présente deux délibérations visant à annuler et remplacer un dossier présenté lors de précédents conseils municipaux respectivement en janvier 2023 et Juin 2023 portant sur la vente en volume du bâtiment de la poste.

L'assemblée du conseil municipal n'émet aucune observation.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver les délibérations relatives à la vente du bâtiment de la poste.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H30

Frédéric BONNICHON
Maire de Châtel-Guyon



Marie Christine DUARTE
Secrétaire de séance du conseil municipal

